



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à une autorisation environnementale relative au renouvellement d'autorisation d'exploitation et au projet d'extension de la carrière alluvionnaire située sur le territoire de la commune de Vougy (Loire), par la société SOGRAP.

La société SOGRAP (société des Gravières de Perreux) dont le siège social est RD 39 – allée Barlotti 42720 Vougy et représentée par Monsieur Thibault GAUBOUR, directeur de secteur Loire-Beaujolais, a formulé une demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement d'autorisation d'exploitation et au projet d'extension de la carrière alluvionnaire située sur le territoire de la commune de Vougy (Loire), aux lieux-dits « Aiguilly » et « Les Forges ». Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette autorisation est assujettie à une enquête publique préalable.

Par arrêté préfectoral n°137/2020 du 17 août 2020, cette enquête publique sera ouverte du lundi 21 septembre 2020 à 09h00 au vendredi 23 octobre 2020 à 12h00, soit une durée de 33 jours.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier susvisé à Monsieur Thibault GAUBOUR, directeur de secteur Loire-Beaujolais, au siège social de la société SOGRAP.

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie du covid-19, la consultation électronique ainsi que le dépôt des observations ou propositions sur le registre dématérialisé est à privilégier.

Durant toute la période d'enquête, le dossier de demande d'autorisation est consultable :

- à la mairie de Vougy (42720) siège de l'enquête, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des services publics ;

- en mairies de Coutouvre, Mably, Nandax, Perreux et Roanne, sous format dématérialisé et/ou papier ;

- sur le site indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2077> ;

- sur le site internet des services de l'État dans la Loire à l'adresse suivante : www.loire.gouv.fr, rubrique « Politiques Publiques – Environnement ».

Monsieur Philippe BENEDETTI, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Lyon, assurera les permanences en mairie de Vougy les : **lundi 21 septembre 2020, de 09h00 à 12h00, mercredi 7 octobre 2020, de 14h00 à 17h00, et vendredi 23 octobre 2020, de 09h00 à 12h00.**

Afin de respecter la distanciation physique, les personnes souhaitant, soit obtenir des informations relatives à ce dossier, soit consulter le dossier et/ou déposer une observation devront, au préalable, avoir pris un rendez-vous physique ou téléphonique pour l'une des permanences mentionnées ci-dessus, auprès du secrétariat de la mairie de Vougy (au 04.77.65.30.46). Il ne sera reçu qu'une seule personne (au maximum deux personnes venues ensemble) à chaque rendez-vous. La durée du rendez-vous est fixée à vingt minutes maximum. Les gestes barrières devront être respectés. Il est demandé d'apporter son propre stylo si des prises de notes sont souhaitées ainsi que pour le dépôt d'observations et/ou de propositions. Le port du masque est **obligatoire** lors des entretiens. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle dédiée.

Pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 21 septembre 2020 à 09h00 jusqu'au vendredi 23 octobre 2020 à 12h00 inclus, des observations pourront être formulées également :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Vougy (heures et jours habituels d'ouverture) ;
- par correspondance adressée au commissaire enquêteur, Monsieur Philippe BENEDETTI, au siège de l'enquête à **l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « Ne pas ouvrir ») : A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique préalable à une autorisation environnementale relative au renouvellement d'autorisation d'exploitation et au projet d'extension de la carrière alluvionnaire située sur la commune de Vougy (Loire), aux lieux-dits « Aiguilly » et « Les Forges », présentée par la société SOGRAP – Mairie de Vougy, 120 rue de Verdun 42720 Vougy ;**
- par voie électronique, sur le registre dématérialisé numérique accessible pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2077>

A l'issue de cette enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la sous-préfecture de Roanne (sur demande préalable à l'adresse suivante : sp-roanne@loire.gouv.fr) ainsi qu'à la mairie de Vougy, siège de l'enquête, et en demander, à ses frais, la communication ou la copie. Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ces informations seront mises en ligne sur le site Internet des services de l'État dans la Loire à l'adresse suivante : www.loire.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'exploitation est le Préfet de la Loire.

Standard : 04 77 23 64 64

Télécopie : 04 77 71 42 78

Site internet : www.loire.gouv.fr

Adresse postale : Rue Joseph Déchelette – 42328 ROANNE CEDEX